



RECUEIL DES ACTES

ADMINISTRATIFS

**N°81-2008-008 SPECIAL**

**AVRIL 2008**

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2008



PRÉFECTURE DU TARN

**NUMERO SPECIAL**

Recueil

des Actes

Administratifs

**ARRÊTE DE SUPPLEANCE**

Sommaire affiché le 15 avril 2008

# RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE

## SOMMAIRE

Les extraits d'actes inscrits au sommaire peuvent être consultés au bureau d'accueil de la préfecture du Tarn ou sur le site internet de la préfecture du Tarn à l'adresse suivante :  
**[www.tarn.pref.gouv.fr](http://www.tarn.pref.gouv.fr) (rubrique - publications)**

---

Arrêté relatif à la suppléance du préfet du Tarn (AP en date du 14 avril 2008)

**Arrêté relatif à la suppléance du préfet du Tarn**  
**(Arrêté préfectoral en date du 14 avril 2008)**

Le préfet du Tarn,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment l'article 45 ;

Vu le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> février 2007 nommant M. François Philizot préfet du Tarn ;

Vu le décret du Président de la République du 20 juillet 2005 nommant M. Jacques Troncy, sous-préfet de Castres (1<sup>ère</sup> catégorie) ;

Vu les circulaires ministérielles n° 0500075C du 24 août 2005 relative à la suppléance des fonctions préfectorales et n° 159 du 5 mars 2008 relative à la délégation de signature des préfets ;

**a r r ê t e**

**Article 1<sup>er</sup>** - En l'absence du préfet du Tarn, et simultanément de celle du secrétaire général :

- le jeudi 17 avril 2008 en fin d'après-midi jusqu'au retour du préfet
  - du vendredi 18 avril 2008 en fin d'après-midi au lundi 21 avril 2008 inclus,
- M. Jacques Troncy, sous-préfet de Castres, est chargé d'assurer la suppléance des fonctions du préfet ».

**Article 2** - Le sous-préfet de Castres est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet  
François Philizot